

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 – COMPLEMENTS

Il est proposé au Conseil Municipal, une attribution complémentaire au titre des subventions 2023 pour les associations suivantes :

- **Europe Inter Echanges** : subvention complémentaire de 780 € au 3000€ attribués lors du Conseil Municipal du 09 février 2023 (correctif de la clé de répartition entre communes membres) ;
- **Banque Alimentaire** : subvention complémentaire de 831 € au 50€ attribués lors du Conseil Municipal du 09 février 2023 (correctif pour donner suite à erreur matérielle : modalité de calcul 0.14€ par habitant) ;
- **Association Ta Ville Bouge** : nouvelle subvention proposée à hauteur de 600 €. L'association Ta Ville Bouge œuvre dans le secteur de la vie économique au travers d'évènements visant à dynamiser le centre-ville (deux évènements sont prévus les 04 juin et 09 novembre 2023) et permettent de soutenir les commerçants locaux dans les coûts induits par les actions commerciales.

PROJET DE DELIBERATION

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-06 en date du 09 février 2023 portant attributions des subventions au titre de l'exercice 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 mars 2023 ;

Considérant les correctifs à apporter aux subventions attribuées à Europe Inter Echanges et à la Banque Alimentaire ;

Considérant la demande de l'Association Ta Ville Bouge pour l'année 2023 et non présentée lors du Conseil Municipal du 09 février 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide :

- **d'accorder les subventions suivantes**
 - ***Europe Inter Echanges : subvention complémentaire de 780 € au 3000€ attribués lors du Conseil Municipal du 09 février 2023 (correctif de la clé de répartition entre communes membres) ;***
 - ***Banque Alimentaire : subvention complémentaire de 831 € au 50€ attribués lors du Conseil Municipal du 09 février 2023 (correctif pour donner suite à erreur matérielle : modalité de calcul 0.14€ par habitant) ;***
 - ***Association Ta Ville Bouge : nouvelle subvention proposée à hauteur de 600 €. L'association Ta Ville Bouge œuvre dans le secteur de la vie économique au travers d'évènements visant à dynamiser le centre-ville (deux évènements sont prévus les 04 juin et 09 novembre 2023) et permettent de soutenir les commerçants locaux dans les coûts induits par les actions commerciales.***
- **d'inscrire les dépenses au budget principal de l'exercice 2023, section de Fonctionnement, Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », pour 2211 €.**